

18 septembre 2015 – n° 16  
150106

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES POUR LA  
VERIFICATION DES EXTINCTEURS ET DES ROBINETS D'INCENDIE ARMES  
DE BATIMENTS A USAGE PUBLIC**

La vérification des extincteurs et des robinets d'incendie armés est une obligation légale pour les collectivités et établissements publics propriétaires de bâtiments à usage public.

Il convient de rechercher un fournisseur capable de répondre aux besoins des trois collectivités ou établissements publics que sont la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, le CCAS et la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges;

La formule du groupement de commande telle que décrite à l'article 8 du Code des marchés publics permettra en effet une simplification des démarches, tout en permettant la réalisation d'économies d'échelles.

Un marché sera passé selon la procédure adaptée, décrite à l'article 28 du Code des marchés publics. Il donnera lieu à une publicité adaptée à l'objet du marché. La Ville de Saint-Dié-des-Vosges sera le coordonnateur du groupement.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire :

\* à participer, en tant que coordonnateur, à un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges pour la vérification des extincteurs et des robinets d'incendie armés de tous les bâtiments concernés ;

\* à signer la convention s'y rapportant, permettant ainsi le lancement d'une consultation, l'attribution et la bonne exécution du marché correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

-----  
VILLE DE  
SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du conseil municipal

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil municipal..... 35

-----  
Séance du 18 septembre 2015

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 30

Procurations..... 4

Absente excusée ..... 1

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle De BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES.

Excusés et ont donné procuration :

Jean-Paul BESOMBES	à	Nicolas BLOSSE
Michel CACCLIN	à	Christine URBES
Ramata BA	à	Orhan TURAN
Nadia ZMIRLI	à	Jean-Louis BOURDON

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----